

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MULHOUSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS DE MULHOUSE
Conseil d'Administration du 1^{er} juin 2023**

10 administrateurs présents (15 en exercice, 3 procurations, 2 absents)

DELIBERATION N° 2023-40

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 - 2023 (ADM/7.1.2/40)

Le service Famille, Parentalité et Prévention du CCAS propose trois séquences appelées « Rendez-vous de la parentalité » dont les objectifs sont de favoriser et permettre des échanges entre parents et professionnels autour de la parentalité.

Un film support « Bébé » d'Alain CHABAT sera diffusé dans les centres socio-culturels des quartiers Drouot, Coteaux et Bourtzwiller.

De ce fait, le CCAS sera redevable de droits d'auteur.

Aussi, il y a lieu de prévoir des crédits au chapitre 65, compte 65818 « autres redevances » du service Famille, Parentalité et Prévention.

Pour ce faire, il est proposé de procéder aux écritures comptables suivantes :

Diminution des crédits du chapitre 011 de la section de fonctionnement

Chapitre 011, compte 611, fonction 4212, Service gestionnaire FPP – Famille, Parentalité et Prévention Ligne de crédits n° 22 « Compétences parentales »	- 950 €
--	---------

Augmentation des crédits du chapitre 65 de la section de fonctionnement

Chapitre 65, compte 65818, fonction 4212, Service gestionnaire FPP – Famille, Parentalité et Prévention Ligne de crédits n° 1094 « Redevances »	+ 950 €
---	---------

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- approuve la Décision Modificative n°2 de 2023.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME

Madame le Président,



Michèle LUTZ